
DESTINATAIRES : Département de la chirurgie du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Geneviève C. Roy, chef de service en imagerie médicale par
interim pôle 1 et Alexandra Nolin, chef de service en imagerie
médicale pôle 2

DATE : Le 13 février 2024

OBJET : **Requêtes pour demande de harpon et ganglion sentinelle**

Afin de s'assurer de la conformité des demandes d'examens reçues en radiologie, l'imagerie médicale exige **à partir du 19 février 2024** que **les demandes d'installation de harpon** pour les patientes qui auront une chirurgie du sein, ainsi que les **demandes de ganglion sentinelle** en médecine nucléaire **soient effectuées sur une requête d'examen radiologique**.

L'ordonnance qui vise un examen d'imagerie doit contenir la nature de l'examen ou de l'intervention ainsi que les renseignements cliniques nécessaires à la réalisation ou à l'interprétation de l'examen.

Soyez assurés que nous partageons les mêmes objectifs d'offrir un service sécuritaire et souhaitons par cette demande assurer de fournir des services de qualité conformément aux exigences de l'OTIMROEPMQ.

Veuillez prendre note que les requêtes d'admission en chirurgie ne seront plus acceptées à partir de cette date.

Merci de votre collaboration

c.c. Dre Lessard, Dr Szabo